

L'évolution démographique et le manque de main d'œuvre qualifiée dans le Rhin supérieur

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 15 JUIN 2015

Le Conseil Rhénan, lors de sa séance plénière du 15 juin 2015 et sur proposition de la Commission Culture – Jeunesse – Formation :

1. considère que l'évolution démographique, le changement des structures d'âges, le recul attendu de la population active, ainsi que le recul des tranches d'âges susceptibles de bénéficier d'une formation professionnelle, représente un grand défi pour la politique dans l'ensemble de l'espace du Rhin supérieur ;
2. estime qu'il existe des besoins croissants en main d'œuvre qualifiée dans certaines professions et il se prononce en faveur d'une coordination transfrontalière de l'utilisation des potentiels du Rhin supérieur en matière de formation initiale et de formation continue ;
3. s'attend à ce que ledit changement des structures d'âges des populations, dans les décennies à venir, pèse particulièrement lourd sur les professions de soins appelées à trouver une solution au manque de main d'œuvre qualifiée ;
4. considère donc que les problèmes dans le domaine des métiers des soins constituent un défi pour l'avenir et lance un appel pour mettre au point une stratégie transfrontalière commune dans l'espace du Rhin supérieur, considérant que l'étude sur la pénurie de personnel qualifié dans le domaine médical dans l'espace du Rhin supérieur, commandée par la Conférence du Rhin Supérieur, a toute sa raison d'être ;
5. souligne que l'évolution démographique est un processus de longue durée, raison pour laquelle il nécessitera un suivi politique à long terme et durable afin de produire des effets positifs pour la situation des citoyens du Rhin supérieur et au-delà de cet espace ;
6. souligne que la création de réseaux transfrontaliers entre les acteurs affectés dans les différentes régions peut être un moyen efficace ;
7. cite donc explicitement le « Service de Placement Transfrontalier – Service für Grenzüberschreitende Arbeitsvermittlung » de Pôle emploi et de la Bundesagentur für Arbeit qui propose ses conseils aux antennes de Haguenau, Wissembourg, Karlsruhe, Rastatt et Landau, et il souligne le caractère exemplaire dudit service de placement ;
8. affirme qu'il faudra mettre au point des possibilités d'amélioration de la mobilité professionnelle et géographique des travailleurs des professions de soins sur le marché du travail, et il souligne que la qualification linguistique est, elle aussi, indispensable, à l'instar de la qualification professionnelle ;
9. se prononce en faveur de la nécessité de faire découvrir les professions de soins par les jeunes en les incitant à considérer ces métiers comme porteurs d'avenir, et il affirme qu'il faut commencer la qualification, notamment au niveau linguistique, dès le plus jeune âge ;
10. voit donc d'un œil très critique la réforme des rythmes scolaires prévue par le gouvernement français qui entraînerait la suppression d'heures pour l'apprentissage de l'allemand, et il souligne que c'est notamment au niveau des régions transfrontalières comme celle du Rhin supérieur que la maîtrise de la langue du voisin en question constitue un moyen important pour communiquer sur

tous les sujets du quotidien et qu'elle est ainsi le pilier du partenariat et de l'amitié franco-germano-suisse ; ladite suppression ramènerait donc en arrière les efforts politiques déployés ces dernières décennies.

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution :

- à la Ministre de l'Education nationale du gouvernement français
- au Préfet de la Région Alsace
- à la Région Alsace, aux Départements du Haut-Rhin et Bas-Rhin
- au Gouvernement du land de Bade-Wurtemberg
- au Gouvernement du land de Rhénanie-Palatinat
- à la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest